

AVIS DE PUBLICITÉ – APPEL À CANDIDATURES VENTES AMBULANTES CARNAVAL 2025

Objet :

Le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation des sites, lors du Carnaval de la Ville de Narbonne, pour la vente ambulante de ballons gonflés à l'hélium et de confettis.

Contexte :

L'association Narbonne en Fête organise le Carnaval en partenariat avec la Ville de Narbonne. Afin d'apporter de l'attractivité et du dynamisme, la Ville de Narbonne autorise la vente ambulante lors de cette manifestation.

Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

La Ville se réserve le droit de limiter le nombre de stand en fonction de l'ampleur de la manifestation.

L'exploitant devra s'acquitter d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal en vigueur celle-ci devra être réglée au régisseur des droits de place. À défaut, l'autorisation d'occuper le domaine public communal sera caduque.

L'autorisation délivrée ne pourra être ni transmise ni cédée et deviendra caduque si une autre activité y était exercée.

L'autorisation est accordée à titre précaire et révocable.

Aucun branchement électrique ne sera fourni.

Interdiction d'utiliser les aérosols à serpentins sur le domaine public.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.

Dépôt de la candidature :

Date de retrait des dossiers : **2 Janvier 2025** ⇒ **2 Février 2025**

Date d'attribution : 14 Février 2025

La candidature est à déposer auprès du service :

**Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales
Place de l'Hôtel de Ville
CS 80823
11785 NARBONNE CEDEX**

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de remplir dûment, et de façon la plus exhaustive qui soit le dossier de candidature. Le dossier peut être complété par toute pièce pouvant étayer la candidature. Tout dossier non complet sera rejeté.

Critères de sélection :

Le dossier de candidature sera examiné en tenant compte des critères suivants :

- la qualité, l'originalité et l'aspect ludique des produits
- l'intérêt esthétique
- l'expérience et les références du candidat